PORTRAIT

Jean-Marc Bugnet :
LE SOLEIL AU FOND DE LA GRAVIÈRE

Une carrière abandonnée, plus d'un mandat de procédures, *et de l'électricité pour 6 000 personnes*

10,8 MWc
au fond d'une ancienne gravière

20 000 €
nets par an en moyenne, estimation

Millery · Rhône

Maire de Millery



Photo transmise par Terre et Lac · crédit à confirmer

Millery · 4 300 habitants

Millery, 4 300 habitants, à 15 kilomètres de Lyon. Au fond de la vallée du Garon, une carrière de granulats a laissé un creux de galets où roulaient des motos tout-terrain. Depuis le 10 décembre 2025, 17 160 panneaux bifaciaux y produisent de l'électricité. Jean-Marc Bugnet est maire de la commune depuis mars 2026. Sur le précédent mandat, alors premier adjoint chargé des grands projets et de l'environnement, il était en première ligne sur le développement du projet.

10,8 MWc
sur 17,5 hectares

13 315 MWh
attendus chaque année

40 %
du capital pour la commune et deux syndicats des eaux

20 000 €
nets par an en moyenne pour la commune, estimation

AU FOND DE LA GRAVIÈRE

Octobre 2026.

Les panneaux occupent le carreau de l’ancienne carrière, ceinturé de bois. En arrière-plan, le plan d’eau de la carrière du Garon.

© Soner Kemence / Terre et Lac Solaire

L'histoire

DES GALETS AU FOND DE LA VALLÉE

Dès les années 1960, on extrait des granulats aux Ayats, au fond de la vallée du Garon. En 1997, le préfet refuse de prolonger l'exploitation ; en 2000, il en ordonne la remise en état.

Reste un vaste creux entre une départementale, une voie ferrée désaffectée et une zone d'activités. Le sol est fait de galets : en 2021, la plupart des sondages de l'étude d'impact y butent dès les premiers centimètres. Des motos tout-terrain y roulent, illégalement.

> « On était sur un lieu qui est un trou, finalement, puisque c'est une ancienne carrière. Et ça avait tout son sens de mettre quelque chose de vertueux par ici. »
>
> *Jean-Marc Bugnet*

Le montage

CINQ ASSOCIÉS AUTOUR DE LA CARRIÈRE

Le terrain appartient surtout à deux syndicats des eaux, le SIDESOL et le SIDE MIMO, et à la commune. En octobre 2019, ils lancent un appel à projets. Le groupe lyonnais Terre et Lac est retenu ; sa filiale Corfu Solaire portera le projet.

Elle mène seule le développement, et en prend le risque. Les collectivités n'entrent au capital qu'une fois permis, tarif et raccordement obtenus. Le fonds régional OSER EnR complète le tour de table.

Corfu Solaire détient 40 % de la société, OSER EnR 20 %, les collectivités 40 %, dont 8 % pour la commune et 16 % pour chaque syndicat.

L'enquête publique

TROIS MARES ET QUINZE NICHOIRS

Après quatre saisons d'inventaires, la demande de permis part en octobre 2021. Le 26 septembre 2022, le commissaire enquêteur visite le site, en présence de Jean-Marc Bugnet, alors premier adjoint.

L'enquête court du 2 novembre au 5 décembre 2022. La LPO, avec qui la mairie a échangé, se dit défavorable en l'état. Une association de Montagny s'inquiète pour la nappe du Garon, qui fournit l'eau potable d'au moins 90 000 personnes.

Avis favorable du commissaire, sous réserve de renforcer la biodiversité. Corfu Solaire propose trois mares, quinze nichoirs et quinze gîtes à chauves-souris. Le permis fait retirer deux secteurs.

Le plus dur

MOINS D'UN AN DE CHANTIER SUR SEPT

Vient le tarif : le projet remporte un appel d'offres de la CRE. Le maire a trouvé intéressant de voir comment on bâtit ce prix. Puis le financement, lourd en formalités pour des actionnaires publics.

Aux vœux de janvier 2025, Françoise Gauquelin, alors maire, évoque « toutes les affres de la complexité administrative, normative et financière ».

> « Je vous cache pas qu'à un moment donné, on s'est posé la question si on poursuivait, parce que ça devenait très lourd. Ça peut rebuter. »
>
> *Jean-Marc Bugnet*

Le chantier, lui, prend moins d'un an, souligne le maire. Il se fait en deux phases, avec une interruption pendant la nidification, et s'étale sur quinze à seize mois. Le premier panneau est posé le 5 juin 2025.

« Sept ans, c'est plus qu'un mandat municipal. »

Jean-Marc Bugnet · maire de Millery



Ce que ça rapporte

ENVIRON 20 000 EUROS PAR AN

La commune touche un loyer pour sa part du terrain et une part des bénéfices comme actionnaire : environ 20 000 euros nets par an en moyenne, selon une estimation de la commune. L'investissement est de 9,25 millions d'euros, et le prix de vente de 80,99 euros le mégawattheure.

La centrale doit produire 13 315 mégawattheures par an, l'équivalent de la consommation de 6 000 personnes, pour 4 300 habitants. La Ville y voit la plus grande centrale du Rhône ; le maire, plus prudent, l'une des plus grosses.

En 2022, le conseil municipal promettait ces recettes à des projets à forte valeur environnementale.

Les habitants

LES TOITS, SOUS L'ŒIL DE L'ABF

> « Chez nous, on est dans une commune où 75 % de la commune est soumis aux avis de l'ABF, l'architecte des bâtiments de France. Ce qui n'est pas évident pour les gens, d'installer des panneaux solaires. »
>
> *Jean-Marc Bugnet*

À l'enquête de 2022, une contribution anonyme demande pourquoi ne pas équiper d'abord les toits de la commune. Réponse du développeur : 800 m² de toitures communales s'y prêtent, soit environ un centième de la puissance de la centrale.

D'où, pour le maire, l'intérêt d'une grande ferme solaire, où les habitants pourraient aussi investir.

La suite

« EST-CE QU'ON PEUT RACHETER L'ÉLECTRICITÉ ? »

En 2022, le conseil municipal prévoyait une part de participation citoyenne. Elle n'a pas vu le jour : trop lourd à monter, dit le maire.

Jérôme Billard, directeur général des services, assistait à l'entretien. Pour lui, la boucle locale, envisagée dès 2022, s'est jouée à quelques mois. La centrale a eu les meilleurs tarifs d'achat, pile au bon moment ; l'autoconsommation collective a mûri juste après.

Depuis, des habitants passent en mairie demander si les panneaux marchent, et s'ils peuvent racheter l'électricité. Une telle opération, pense-t-il, serait aujourd'hui pertinente.

Le message aux maires voisins

D'ABORD, UN TERRAIN INCULTE

Il conseille d'abord de la patience, une volonté importante, et beaucoup de discussion avec les habitants. Un projet solaire de cette taille, estime-t-il, se fait accepter plus facilement que des éoliennes.

> « Ce qui est important, c'est d'avoir un terrain inculte. Ça, c'est important, de pas prendre la place de l'agriculture avec ces systèmes-là. »
>
> *Jean-Marc Bugnet*

Il ajoute un conseil tiré de ce que Millery n'a pas fait : faire investir les habitants.

Millery

FUN FACTS

- Le nom de Millery viendrait du milliaire, la borne romaine qui marquait, selon la commune, le croisement de deux voies.
- En 2024, l'Autorité environnementale a demandé des vues de la centrale depuis la Sauvagère. La cantatrice Ninon Vallin y a vécu 33 ans.
- Depuis avril 2026, des moutons de l'association Naturama entretiennent l'herbe entre les panneaux.

Votre commune aussi a son projet solaire ?

Écrivez son nom en commentaire.

Sources : entretien du 5 novembre 2026 avec Loïc Graber (Terre et Lac) ; Ville de Millery ; Terre et Lac ; Autorité environnementale, avis de 2022 et 2024 ; rapport d'enquête publique, 2022 ; Le Moniteur ; INSEE. Texte et citations soumis à sa validation.